

210C0877

FR0000054686-OP020-AS07

7 septembre 2010

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.
- Reprise de la cotation des titres de la société.

LVL MEDICAL GROUPE

(Euronext Paris)

- 1 - Le 6 septembre 2010 en fin de journée, l'Autorité des marchés financiers a été saisie par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société LVL MEDICAL GROUPE, d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre d'un programme de rachat par la société de ses propres actions, déposé en application de l'article 233-1 6° du règlement général.

La société LVL MEDICAL GROUPE s'engage irrévocablement à acquérir un maximum de 698 759 de ses propres actions, soit 6% de son capital¹, au prix unitaire de **20 €**, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 février 2010, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce.

Les actions ainsi acquises ont vocation à être affectées (i) à l'objectif de remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, et/ou (ii) à l'objectif de conservation et de remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange à l'occasion d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre total d'actions.

Dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'offre serait supérieur à 698 759 actions, il sera procédé, pour chaque actionnaire répondant à l'offre, à une réduction des demandes proportionnellement au nombre d'actions présentées à l'offre.

Il est précisé que la famille Lavorel², qui détient 5 424 453 actions LVL MEDICAL GROUPE représentant 8 862 362 droits de vote, soit 46,58% du capital et 57,49% des droits de vote de cette société¹, a fait part de son intention d'apporter 232 920 actions à l'offre, soit 2 % du capital de LVL MEDICAL GROUPE. En outre, la famille Haby qui détient 289 375 actions LVL MEDICAL GROUPE représentant 578 750 droits de vote, soit 2,48% du capital et 3,75% des droits de vote de cette société¹ a fait part de son intention d'apporter 17 362 actions à l'offre, soit 0,15% du capital de LVL MEDICAL GROUPE.

¹ Sur la base d'un capital composé de 11 645 983 actions représentant 15 416 234 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Il est rappelé qu'il existe une action de concert entre, d'une part, les familles Lavorel et Haby et, d'autre part, la famille Lavorel et le groupe Malakoff Médéric (cf. notamment D&I 209C1377 du 6 novembre 2009).

Le groupe Malakoff Médéric, qui détient 1 537 704 actions LVL MEDICAL GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 13,20% du capital et 9,97% des droits de vote de cette société¹, a par ailleurs fait part de son intention de ne pas apporter à l'offre les titres qu'il détient.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information (articles 231-18 et 231-19 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Il est précisé que le rapport du cabinet Bellot Mullenbach & Associés, représenté par MM. Pierre Béal et Thierry Bellot, mandaté par LVL MEDICAL GROUPE comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre, conformément à l'article 261-3 du règlement général, figure dans le projet de note d'information.

2 - La cotation des titres LVL MEDICAL GROUPE sera reprise le 9 septembre 2010.

Il est précisé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres LVL MEDICAL GROUPE sont applicables.
